

# Série Sciences économiques et sociales

## Épreuves écrites (Banque ENS LSH, ENS (Paris), ENS de Cachan et ENSAE)\*

Elles se déroulent dans l'académie choisie lors de l'inscription.

### 5 ÉPREUVES OBLIGATOIRES

dont les 4 premières sont communes à la série SES de l'ENS LSH, au concours B/L de l'ENS (Paris) et au concours Sciences sociales de l'ENS de Cachan.

#### Composition de philosophie

dissertation  
durée : 6h – coef. : 1

#### Composition d'histoire contemporaine

dissertation  
durée : 6h – coef. : 2

#### Composition de mathématiques

selon la nature du sujet à traiter, l'usage de la calculatrice électronique à alimentation autonome sans imprimante peut être autorisé.  
durée : 4h – coef. : 1

#### Composition de sciences sociales

dissertation avec documents  
durée : 6h – coef. : 2

et la 5<sup>e</sup> est commune aux BL/ULM et SES-LSH.

#### Composition française

dissertation  
durée : 6h – coef. : 1

### 1 ÉPREUVE AU CHOIX PARI MI LES 4 OPTIONS SUIVANTES

Ces épreuves sont communes à la série SES de l'ENS LSH et au concours B/L de l'ENS (Paris).

#### Langue vivante étrangère (LV1)<sup>6</sup>

Analyse et commentaire en langue vivante étrangère d'un ou de plusieurs textes ou documents relatifs à la civilisation d'une aire linguistique.  
Le candidat choisit une des 12 langues proposées pour la série Langues vivantes lors de l'inscription.  
durée : 6h – coef. : 1

#### Composition de géographie

(l'atlas est interdit)  
durée : 6h – coef. : 1

#### Version latine<sup>4</sup>

durée : 4h – coef. : 1

#### Version grecque<sup>4</sup>

durée : 4h – coef. : 1

## Épreuves orales (après admissibilité à l'écrit)

Elles se déroulent à l'ENS Lettres et Sciences humaines.

Chaque épreuve comprend 1 heure de préparation et 30 minutes devant le jury.

### 2 ÉPREUVES OBLIGATOIRES

Pour ces 2 épreuves, le programme de la série SES de l'ENS LSH et du concours Sciences sociales de l'ENS de Cachan est commun.

#### Économie

coef. : 1,5

#### Sociologie

coef. : 1,5

### 3 ÉPREUVES CHOISIES PARI MI LES 5 OPTIONS SUIVANTES

#### Géographie

Commentaire de documents géographiques.  
Pour cette épreuve, le programme de la série SES de l'ENS LSH et du concours B/L de l'ENS (Paris) est commun.  
coef. : 1

#### Histoire contemporaine

Interrogation sur un sujet d'histoire contemporaine, suivie d'un entretien avec le jury.  
Pour cette épreuve, le programme de la série SES de l'ENS LSH, du concours B/L de l'ENS (Paris) et du concours de Sciences sociales de l'ENS de Cachan est commun.  
coef. : 1

#### Langue vivante 1<sup>1</sup>

Explication en langue vivante étrangère d'un texte contemporain relatif à la civilisation d'une aire linguistique, suivie d'un entretien en langue vivante étrangère avec le jury.  
La langue est **la même** que celle choisie au titre de l'épreuve à option de langue vivante pour l'admissibilité.  
coef. : 1

#### Langue vivante 2<sup>1</sup>

Explication en langue vivante étrangère d'un texte contemporain relatif à la civilisation d'une autre aire linguistique, suivie d'un entretien en langue vivante étrangère avec le jury.  
La langue est **différente** de celle choisie au titre de l'épreuve à option de langue vivante pour l'admissibilité.  
coef. : 1

#### Latin<sup>4</sup>

Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes.  
coef. : 1

Pour tout complément d'information, consultez la notice relative aux concours d'entrée des Ecoles normales supérieures, disponible auprès de votre établissement d'origine. Ont valeur réglementaire, les arrêtés du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux écoles normales supérieures et fixant les conditions d'admission des élèves ainsi que les programmes, spécifiques aux concours de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud (ENS LSH).

\* Pour plus d'informations sur le concours B/L de l'ENS (Paris), sur le concours Sciences sociales de l'ENS de Cachan et le concours de l'ENSAE, veuillez vous adresser aux écoles concernées.

<sup>1</sup> L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé.

<sup>4</sup> L'usage d'un ou de plusieurs dictionnaires latin-français/grec-français est autorisé à l'exception de tout autre recueil de vocabulaire.

<sup>6</sup> L'usage d'un seul dictionnaire unilingue est autorisé, sauf pour le japonais, pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois est autorisé.